

MOTIONS DES REPRESENTANT-ES ELU-ES DES PERSONNELS – CA LYCEE FREYSSINET 04/02/2021

Nous prenons connaissance de la DGH allouée à l'établissement et le projet de répartition que M. le Proviseur nous propose. Nous tenons à dire ici notre colère face au mépris du ministre dont la politique détériore les conditions d'études des élèves et de travail des personnels : suppressions d'emplois, renvoi au local de la gestion des difficultés notamment de la crise sanitaire, réformes menées à marche forcée : réforme du lycée, de l'accès à l'enseignement supérieur (*Parcoursup*), de la voie professionnelle, imposition de 2 HSA...

Nous, représentant-es élu-es des personnels :

Nous demandons des moyens pour préserver les postes d'enseignant-es, au lieu des HSA ; Nous estimons que pour assurer nos missions dans les conditions des années précédentes il nous manque 39 heures poste. La transformation de ces heures est indispensable pour maintenir l'offre de formation de l'établissement, les postes, les supports et éviter les compléments de service.

Nous demandons également des moyens d'enseignement complémentaires en demi-groupes dans toutes les disciplines pour accompagner au mieux nos élèves, particulièrement dans le contexte sanitaire actuel : 34h en seconde + 34h en première générale + 15 h en STI, 14h en terminale générales + 18h en BTS.

Conséquence de la réforme du lycée, les groupes de maths complémentaires et maths expertes sont à financer sur la marge globale de l'établissement, grevant la DGH de 11h.

On l'aura compris, les besoins de l'établissement ne sont que partiellement couverts, vous contraignant à une répartition impossible. Une bonne répartition dans une enveloppe insuffisante est mécaniquement impossible. Nous refusons les conditions d'enseignement difficiles qui se profilent, qui se traduiront par une dégradation des conditions d'étude de nos élèves.

Nous demandons des moyens suffisants pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves et afin de faire baisser les effectifs par classe, dispositif qui a montré son efficacité en CP et CE1 ; Or dans le second de degré l'académie va perdre 120 emplois à la rentrée prochaine...

Nous demandons également un renforcement des équipes pluriprofessionnelles, indispensable au bien être des élèves et à leur développement, ainsi qu'au bon fonctionnement de l'établissement : des moyens infirmiers et en médecins scolaires, des moyens AED, des moyens PsyEN en EDO, des moyens assistants sociaux, AESH et spécialistes des troubles du développement ; des moyens pour le labo. En effet, l'établissement est déficitaire en agents de laboratoires avec un temps partiel non compensé et une dotation inférieure d'un demi-poste par rapport à la moyenne académique.

Nous voulons insister sur les moyens infirmiers indispensables au bien être des élèves, particulièrement en période de crise sanitaire. Plus d'accueil, plus d'écoute, plus de dépistage, plus de soins, plus de prévention pour les élèves et les étudiants **c'est tout ce qui sera rendu impossible avec le projet de loi dite 4D** « Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification ». Ce projet prévoit leur transfert vers les départements ou les régions hors du champ de l'Education nationale avec des missions spécifiques qui ne sont pas encore définies et dont rien ne peut garantir le volume et la disponibilité de la présence de ces personnels dans nos établissements !

« Parce que la santé des élèves est un des déterminants majeurs de la réussite scolaire, la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit rester une mission de l'Ecole, colonne vertébrale de la République... Les infirmières de l'Education nationale doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite, sous la responsabilité et la gouvernance du Ministère de l'Education nationale et non sous celle des départements". Le SNICS-FSU, principal syndicat des infirmières de l'éducation nationale, s'oppose au projet de loi.

Le CA du Lycée Général et Technologique Eugène Freyssinet, réuni le 4 février 2021, exige davantage d'ambition pour faire réussir tous les élèves. Il vote contre la répartition et le chiffrage de la DHG 2021. Cette dotation et sa répartition en heures postes/heures supplémentaires s'avère insuffisante et ne permet ni d'avoir des conditions d'études satisfaisantes pour les élèves ni d'alléger la charge de travail des personnels qui n'a fait que croître et que le ministre veut encore augmenter en ajoutant toujours plus d'heures supplémentaires. La qualité du service ne peut que se dégrader dans ces conditions.

C'est pourquoi nous demandons un abondement d'heures et la transformation d'heures supplémentaires en heures poste afin de préserver la qualité du service public d'éducation.